

UNE VOIX PLUS FORTE POUR LA JUSTICE

Depuis 2006, DÉVELOPPEMENT ET PAIX plaide pour des normes de responsabilité sociale plus contraignantes pour l'industrie extractive canadienne. 500 000 Canadiennes et Canadiens ont appuyé la campagne de DÉVELOPPEMENT ET PAIX qui demandait des compagnies minières plus responsables, ainsi que la mise en place d'un ombudsman indépendant avec le pouvoir de recevoir des plaintes et d'agir.

Au lieu d'un ombudsman, le gouvernement a mis en place le **Bureau du conseiller en RSE** de l'industrie extractive comme mécanisme pour traiter les plaintes provenant des communautés affectées. Toutefois, ce mécanisme de règlement des griefs, volontaire et non judiciaire, ne peut examiner une plainte que si la compagnie y consent, et celle-ci peut se retirer du processus à tout moment. Le conseiller peut uniquement agir à titre de médiateur et ce, seulement si l'entreprise accepte de participer. Le conseiller ne peut pas contraindre la compagnie à corriger la situation lorsqu'un préjudice a été causé à l'encontre de personnes.

Il y a donc toujours un vide juridique de responsabilité au niveau international, et celles et ceux qui sont affectés par les opérations de ces compagnies canadiennes ne peuvent trouver de recours nulle part, ni dans leur propre pays, ni auprès des instances internationales, ni au Canada, pays d'origine de ces compagnies minières.

Nous ne sommes pas les seuls à reconnaître l'urgence d'améliorer l'accès aux recours pour les victimes de violations commises par les entreprises. Depuis notre dernière campagne, les Nations Unies ont élaboré le document **Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** qui soutient que les entreprises doivent respecter les droits de la personne au niveau international, et qui demande qu'on accorde la priorité à la création de mécanismes judiciaires et non judiciaires permettant l'accès à des recours.

DÉVELOPPEMENT ET PAIX et ses membres font partie d'un mouvement grandissant d'individus et d'organismes préoccupés par les impacts négatifs de l'industrie extractive sur de nombreuses communautés dans le monde. Cette année, nous joignons notre voix à celle du **Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE)**, un important réseau d'ONG environnementales et de droits de la personne, d'organisations confessionnelles, de syndicats de travailleurs et de groupes de recherche et de solidarité à travers le pays, pour demander à nouveau la création d'un ombudsman indépendant au Canada, pouvant recevoir les plaintes et vérifier le respect des normes par les compagnies extractives canadiennes implantées à l'étranger.

Cet ombudsman représenterait une voix forte au Canada pour celles et ceux dont les droits sont bafoués par des compagnies minières d'intérêts canadiens.



Une mine d'or, d'argent, de zinc et de cuivre aux Philippines.



« Les compagnies qui veulent investir ici doivent consulter la population directement. Nous voulons le développement pour nos deux pays, autant pour le Canada que pour le Pérou. »

- Arturo Castro, Pérou

Pour en savoir plus et pour consulter le matériel de la campagne, visitez :

www.devp.org/voixpourlajustice



#voixpourlajustice



1425, boul. René-Lévesque Ouest, 3e étage
Montréal QC H3G 1T7

Photos: DÉVELOPPEMENT ET PAIX
Graphisme: Sherpa Design
Impression: AGL Graphiques



ED13-F4

CAMPAGNE D'AUTOMNE 2013

UNE VOIX POUR LA JUSTICE :

UN OMBUDSMAN POUR UNE EXPLOITATION MINIÈRE RESPONSABLE



UN APPEL À L'ACTION DE NOS PARTENAIRES DU SUD

À Madagascar, au Pérou et aux Philippines, des communautés et des dirigeants de l'Église nous rappellent l'urgence d'agir. Ils démontrent comment leur terre, leur eau et même leur santé ont été affectées depuis l'arrivée de compagnies minières canadiennes au sein de leurs communautés.

Ils souhaitent que les Canadiennes et Canadiens sachent que les richesses présentes dans les sous-sols de leurs pays sont extraites et exportées avec la promesse que les fonds investis entraîneront le développement de leur région. Toutefois, les

revenus miniers n'assurent pas le développement économique et social à long terme de leurs communautés, et dans bien des cas, ils doivent faire face à de graves injustices : déplacement des foyers, érosion des terres agricoles, déforestation, pollution des cours d'eau, conflits, représailles contre celles et ceux qui s'opposent à la mine, violences sexuelles envers les femmes, et corruption des représentants de l'État afin de faciliter les opérations. Dans bien des cas, ces injustices affaiblissent des démocraties souvent fragiles. Leurs voix doivent être entendues.



Développement
et Paix





Une usine de transformation de nickel et de cobalt située à proximité d'un village à Madagascar.



« La mine représente la richesse à court terme. Du pain aujourd'hui, la faim demain. De quoi vivra la prochaine génération ? »

- Carlos Umberto, Honduras

LES OPÉRATIONS MINIÈRES À L'ÉTRANGER : À QUI PROFITENT-ELLES ?

Les Canadiennes et Canadiens utilisent dans leur vie quotidienne des produits à base de minéraux et métaux précieux. En effet, l'acier, l'argent, le cuivre, le cobalt, le nickel, le zinc etc. sont autant de produits miniers à partir desquels nous fabriquons nos autos, nos écrans d'ordinateur, nos lunettes et nos téléphones. Les Canadiennes et Canadiens tirent également profit de l'industrie minière internationale au travers de leurs investissements notamment les fonds de pension.

Les opérations minières internationales constituent une part importante de l'économie canadienne. Selon le *Canadian Mining Journal*, les investissements étrangers des compagnies minières canadiennes sont passés de 30 milliards de dollars en 2002 à 210 milliards de dollars en 2011. La plus grande part de ces investissements a été réalisée dans des pays en développement, notamment en Amérique latine, en Asie et en Afrique, où les gouvernements ont une faible capacité à négocier avec les multinationales.

Près de 75 % des compagnies minières mondiales sont inscrites en bourse au Canada, en raison de cadres réglementaires favorables, d'incitatifs fiscaux et de protection en cas de poursuite. Le Canada est donc un acteur majeur de cette industrie.

Les compagnies tirent d'importants profits de leurs activités minières. En revanche, les pays et les populations d'où proviennent ces minerais et métaux bénéficient très peu de retombées économiques et sociales. Même lorsque les compagnies canadiennes respectent les codes miniers de ces pays en payant des impôts et des redevances aux gouvernements concernés, force est de constater que ces codes miniers sont souvent peu

contraignants et que les impôts et redevances représentent le plus souvent moins de 2 % de la valeur marchande des ressources.

Plutôt que de payer des impôts et des redevances équitables, qui permettraient aux États de renforcer leur gouvernance, d'améliorer leurs infrastructures et leurs services sociaux, les compagnies minières s'engagent souvent à fournir des services d'éducation et de santé dans le cadre de leurs programmes de responsabilité sociale. Cependant, les gouvernements locaux n'ont généralement pas la capacité de maintenir ces services et installations lorsque la mine ferme.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a modifié sa politique d'aide étrangère afin de promouvoir davantage les investissements canadiens à l'étranger, particulièrement dans l'industrie extractive. Des partenariats public-privé entre des compagnies minières internationales basées au Canada et des ONG canadiennes sont d'ailleurs financés à travers l'enveloppe de l'aide publique au développement. Le gouvernement canadien a aussi participé à la révision de codes miniers de certains pays pour rendre les lois plus favorables aux compagnies minières qu'aux pays hôtes.

Nos partenaires en appellent à un véritable changement. Leurs pays sont riches en ressources naturelles, mais les communautés sont emprisonnées dans le cercle de la pauvreté. Les enjeux clés qu'ils veulent mettre à l'ordre du jour sont une répartition équitable des bénéfices, le respect de l'environnement, des consultations, un consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones, et un accès à la justice lorsque leurs droits ne sont pas respectés.

LES DIRIGEANTS DE L'ÉGLISE EN APPELLENT À UN DÉVELOPPEMENT BASÉ SUR LA JUSTICE ÉCOLOGIQUE

Dans les pays où la terre, la santé de la population et ses moyens de subsistance ont été affectés par l'industrie extractive, les évêques catholiques prennent la parole pour défendre leurs communautés sur la scène internationale. Ils affirment que le modèle actuel de développement n'est pas soutenable et qu'il cause du tort à leurs peuples.

La Conférence des évêques de **Madagascar** dénonce l'impact des mines dans le développement de leur pays : « L'abondance de nos richesses naturelles contraste outrageusement avec la pauvreté de la plus grande partie de notre population. Nous aurons du pétrole, et nous avons déjà toutes sortes de minéraux et de pierres précieuses, mais tout ce potentiel n'est pas transformé dans notre pays. Plutôt que de créer des emplois et d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Madagascar, ces richesses sont pillées par les multinationales, avec la complicité de nos gouvernants. »

Les évêques des **Philippines** ont dénoncé les pratiques irresponsables de l'industrie minière internationale qui entraînent la destruction environnementale et l'érosion du droit à la survie des peuples autochtones du pays. Ils ont appuyé une pétition demandant aux législateurs d'approuver un code minier alternatif. La pétition affirme que « les promesses de bénéfice économique de l'activité minière [des compagnies étrangères]... ne peuvent compenser pour la dislocation des communautés, particulièrement chez nos frères et sœurs autochtones, les risques pour la santé et les moyens de subsistance ainsi que la dégradation massive de l'environnement. La politique minière du gouvernement offre notre terre aux étrangers grâce à des conditions très libérales, alors que notre peuple continue de s'appauvrir. »

La Conférence des évêques catholiques du Canada a ajouté sa voix à l'appel pour la justice écologique. Dans son document **Bâtir une nouvelle culture – Thèmes centraux dans l'enseignement récent de l'Église sur l'environnement**, elle nous rappelle que la solidarité avec les pauvres est la pierre angulaire de la justice écologique : « Puisque la dégradation environnementale est souvent associée à la pauvreté, la solidarité exige que l'on s'attaque aux formes structurelles de la pauvreté. La solidarité demande encore que celles et ceux qui utilisent et exploitent les ressources assument les coûts réels de cette exploitation, en prenant aussi en compte les répercussions environnementales pour les générations à venir. »

« On nous disait que l'arrivée de la mine entraînerait de nouvelles opportunités. Mais les jeunes sont toujours au chômage et la situation de notre communauté ne s'est pas améliorée. Je m'inquiète pour l'avenir de mes enfants et de mes petits-enfants. »

- Ralotoarimanana, Madagascar



« Notre terre est notre vie. Si nous donnons notre terre à la compagnie, qu'advient-il de nous, où allons-nous vivre ? Il n'y aura plus de terre à laisser en héritage à mes enfants et à mes petits-enfants. »

- Felomino Argo, Philippines

Le conseiller en RSE au Canada : quels résultats ?

Le Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises (RSE), mis en place en 2009, s'est avéré incapable de traiter les plaintes, puisqu'il s'agit d'un mécanisme volontaire de résolution de conflits qui ne peut ni enquêter sur des cas, ni recommander des sanctions ou des mesures correctives. Depuis sa création, seuls trois cas ont été conclus et, dans deux cas sur trois, les compagnies se sont retirées du processus.

Dans un de ces cas, des mineurs travaillant dans une mine exploitée par une compagnie canadienne au Mexique ont exprimé qu'ils ne se sentaient pas en sécurité parce qu'« insuffisamment formés et que le processus d'enquête après un accident ne permettait pas d'éviter d'autres accidents semblables dans le futur ».

Lorsqu'ils ont tenté de s'organiser pour discuter de ce problème, ils ont constaté que leur liberté d'association n'était pas respectée et qu'ils étaient victimes de représailles de la part de la direction de la mine. Le conseiller en RSE a jugé que la médiation serait bénéfique, mais la compagnie s'est retirée du processus entraînant ainsi la fin du rôle du conseiller.

Le Bureau du conseiller en RSE sera évalué en 2014. C'est l'occasion de faire valoir que ce mécanisme n'est pas efficace pour tenir les compagnies canadiennes responsables des injustices commises à l'extérieur du Canada, et qu'il devrait être remplacé par un ombudsman indépendant.